

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°73-89 du 28 février 1973

chargeant le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales de l'Intérim du Ministre de l'Information et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 24 février 1973, le Capitaine Moriba DJIBRIL, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et du Tourisme, pendant l'absence du Chef de Bataillon Pierre KOFFI.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel...

Fait à COTONOU, le 28 février 1973

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 -- CS 6 - Ministères 11 -- SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI 4  
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - Gde Chanc. 1 - JORD 1.